



N° 19.55
DECISION MODIFICATIVE N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 06 décembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 18 décembre de l'an deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / 71 Présents / 68 Votants / 12 Pouvoirs :

3 personnes ont quitté la séance avant les votes.

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (29)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (9)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (9)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (6)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (15)

12 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Il est proposé au comité syndical diverses propositions de modifications de crédits nécessaires pour l'exercice 2019. Elles comprennent notamment pour le budget :

- En section de fonctionnement :

- La consolidation d'un virement depuis les dépenses imprévues vers la masse salariale pour sécuriser son exécution.

Le détail des mouvements est retracé dans le tableau suivant :

Sens	chapitre	Compte	Fonction	SERVICES	Proposé
D	022	022	812	ADM	- 150 000,00 €
D	012	64131	812	OM	150 000,00 €
Total dépense					0,00 €

- Les propositions se traduisent par un équilibre budgétaire à zéro.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

➤ Approuve la décision modificative du budget du SMND, telle que présentée.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 18 décembre 2019

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

